



CONTRIBUTION DU LUN. 20/12/2021 à 14:48

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Maryse DUBET (épouse NOUETTE)

Veuillez trouver en dossier joint mon désaccord au projet champ captant landes du médoc.

PETITION CHAMP CAPTANT

Je suis issue d'une famille de sylviculteur depuis plusieurs générations, j'ai donc pu remarquer sur le terrain depuis quelques années, notamment lors des derniers étés très secs que la baisse du niveau de la nappe superficielle entraîne une mortalité des pins plus significative qu'autrefois ainsi que les feuilles de chênes roussissent beaucoup plus tôt qu'avant sur certaines parcelles.

A l'occasion des présentations du projet Champ Captant, le BRGM annonce une baisse de 10 cm plus ou moins 60cm. Sur le plan mathématique, un écart type ne peut pas être supérieur à la valeur de la moyenne. Ce résultat n'est donc pas recevable. Il suggère que les points utilisés ne sont pas répartis selon une loi normale. Ces résultats devraient donc être exprimés en médiane et inter quartile. Dans ce cas les points retenus pour les forages doivent faire l'objet d'une étude de terrain localisée exclusivement sur les points de forage et non à partir d'une étude dans les données moyennées.

A ce jour les points de forage ne sont connus avec précision.

Nous avons été très surpris que notre non (DUBET Maryse) apparaisse sur une liste envoyée en mairie. Il était demandé par un cabinet mandaté par Bordeaux Métropole d'envoyer un extrait de naissance avec annotations marginales.

Cette situation suggère que notre propriété forestière serait impactée par ce projet.

Nous n'avons jamais été contactés officiellement par les porteurs de ce projet. Nous ne sommes informés que par des bruits de couloir.

De ce fait nous ne comprenons pas la volonté de Bordeaux Métropole d'être transparent d'une part et de chercher à avoir des renseignements sur les propriétaires indirectement.

Nous connaissons les parcelles fragiles de nos propriétés et nous ne comprenons toujours pas comment un positionnement issu de données moyennées serait sans risque pour nos forêts. Les propriétés forestières ont des particularités parcellaires, qui ne sont jamais abordées dans vos présentations.

Donc nous n'avons pas confiance aux données présentées et de plus nous ne comprenons toujours pas que la protection de la biodiversité ne soit pas une priorité. Pourquoi avant de prélever l'eau en milieu fragile ne pas proposer une économie de sobriété de l'eau au sein de Bordeaux Métropole ?

Comme Bordeaux Métropole risque d'impacter fortement notre économie forestière en prélevant l'eau sur notre territoire, à notre tour nous vous demandons de mettre en place une économie de consommation de l'eau de l'ordre de 15 pour cent sur son territoire et de limiter son expansion pour rester dans le cadre du scot et des limites liées aux ressources

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Comme indiqué lors des différentes réunions publiques, à ce jour 20 parcelles de forage et 3 parcelles de station sont à l'étude. En 2019 nous avons missionné un prestataire pour entamer des démarches foncières auprès des propriétaires des parcelles pré-ciblées. Des rencontres avec les différents propriétaires avaient été sollicités à l'époque. Concernant votre parcelle, la rencontre avait eu lieu le 18 janvier 2019. Ce même

prestataire a actuellement pour mission d'actualiser le listing cadastral des parcelles pré-ciblées, d'où le courrier reçu en mairie. Les mairies du Temple et de Saumos ont été avertis de ces démarches.

Le sujet de l'économie de l'eau est un vrai enjeu. De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département et la prise de conscience de la population va croissant. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation** et dans la **fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m³ en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants. Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km. Toutefois, malgré cela, l'Éocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Cordialement